

## CHANGEMENT CLIMATIQUE

### Plantations de haies et de talus : des solutions existent pour préserver notre patrimoine naturel.

**Aujourd’hui, même s’il y a encore beaucoup d’incertitudes sur l’évolution de la végétation et son adaptation au dérèglement du climat, chacun peut agir et anticiper ces changements avec quelques mesures et principes simples.**

**Continuer de privilégier le choix d’essences locales ou indigènes** : pour leur adaptation aux sols et climats de la région et à la faune et la flore qui les entourent. Dans cette catégorie, il s’agit de choisir des espèces naturellement plus adaptées aux environnements plus secs, aux conditions de sol, d’humidité, d’exposition du site de plantation (exigences écologiques).

Par exemple : privilégier le chêne sessile plutôt que le chêne pédonculé, mais aussi l’érable plane ou l’érable champêtre, le charme, le tilleul à petites feuilles, le merisier...

**Ne pas exclure totalement certaines espèces locales** (ex. le hêtre) : au sein d’une même espèce, des individus présentant des génétiques particulières pourront s’adapter aux nouvelles conditions climatiques. D’où l’intérêt de promouvoir le label « Végétal Local », qui permet, à partir de semenciers sélectionnés, la récolte de graines et l’élevage de jeunes plants issus de ces sujets adaptés. Un parallèle est fait aujourd’hui entre des sujets qui seraient potentiellement résilients vis-à-vis des conditions météorologiques et ceux que l’on a vu résister aux pathologies qui ont affecté certaines populations. C’est le cas par exemple pour la graphiose de l’orme et la chalarose du frêne.

**Choisir l’essence en fonction de ses exigences** : il s’agit de choisir l’essence de la plantation en fonction de ses caractéristiques. Par exemple, pour le hêtre, dans le contexte actuel, on évitera les talus (trop secs), mais on choisira des zones plus protégées et des terrains plus frais.

**Attention aux « packs » de plantation de haie tout faits** vendus dans les grandes surfaces, les commerces de la grande distribution ou chez certains pépiniéristes.

Dans certains de ces packs, il y a très peu d’essences locales. Le plus souvent, il s’agit de produits marketés permettant de distribuer des essences à vocation plus horticoles, produites en masse. Leurs utilisations tendent à uniformiser nos paysages, et, par la nature des plantes qui les composent, sont moins favorables à l’expression de la biodiversité. Autre risque : la résistance de ces essences au changement climatique ou aux maladies n’est pas assurée dans le temps.

**Se fournir auprès de pépinières** qui collectent les graines sur des semenciers qui ont poussé sous des climats plus chauds que le climat normand, donc génétiquement mieux adaptés à la sécheresse. Actuellement, nous conseillons de privilégier des provenances Sud-Loire. Le label « Végétal local » peut garantir les origines géographiques des plants.

**Diversifier les strates de végétation :** l'objectif est de recréer au sein de la haie un écosystème plus résilient. Ces haies à plusieurs étages de végétation présentent un meilleur effet brise-vent et sont plus favorables à la biodiversité.

L'ombrage des végétaux bas limite le dessèchement du sol. **Exemple :** ainsi, on observe que des forêts diversifiées (taillis sous futaie) sont plus résistantes que les futaies.

**Diversifier les essences au sein d'une même haie :** tant pour les arbres que pour les arbustes, si certaines plantes supportent mal les épisodes de sécheresse, d'autres se maintiendront. Cela permettra aussi une meilleure adaptation aux éventuelles maladies à venir ou limitera leurs impacts.

#### **Introduire ponctuellement dans la plantation des essences d'origine plus méridionale.**

L'idée est de tester certaines essences et d'anticiper les évolutions de leurs aires de répartition. Ex. : chêne pubescent, chêne des Pyrénées, érable de Montpellier... Attention à ne pas se limiter à ces essences méridionales, toujours les associer en proportion modérée aux essences locales.

**Choisir de jeunes plants (meilleure reprise)** plutôt que de gros sujets qui nécessiteront des arrosages plus fréquents après plantation. Il faut mettre en place un paillage biodégradable au pied des jeunes plants (paille, paillette de lin, copeaux de bois, gazon en couche mince...) afin de maintenir l'humidité du sol. En se décomposant, le paillage enrichit le sol en matière organique ce qui permet d'augmenter la capacité du sol à retenir eau et sels minéraux (complexe argilo-humique).

**Planter beaucoup et sans attendre !** Les arbres et arbustes déjà bien implantés résisteront mieux aux aléas climatiques que de jeunes plants. Les arbres ne poussent pas du jour au lendemain... Il faut anticiper le renouvellement d'une partie du patrimoine arboré vieillissant. Il en va de la résilience des territoires dans le futur.

**Choisir une haie au lieu d'un mur ou d'un grillage.** Planter une haie en guise de clôture, c'est contribuer à limiter les problèmes environnementaux. La haie va améliorer la gestion des eaux de pluie en favorisant son infiltration dans le sol ; elle sera un abri, un refuge, une ressource pour la faune sauvage ; elle réduira les effets d'îlots de chaleur... Et en plus, elle préserve la qualité de notre cadre de vie rural ou urbain.

#### **L'engagement du C.A.U.E pour favoriser la biodiversité**

Historiquement engagé dans la défense du patrimoine naturel en Seine-Maritime, et notamment des haies et des clos-masures, le C.A.U.E accompagne les communes et les EPCI pour leurs projets de recréation d'espaces naturels. Il propose notamment, à la demande, des formations sur le recensement et l'identification du patrimoine naturel dans les documents d'urbanisme. Le C.A.U.E collabore avec plusieurs structures régionales qui se sont emparées du sujet de l'adaptation des plantations au changement climatique. Objectif : élaborer une posture commune sur cette problématique.

**Contact Presse :** Stéphanie GIRARD [s.girard@caue76.org](mailto:s.girard@caue76.org) – 06 66 93 28 75

Photos et illustrations disponibles sur demande

---

**À PROPOS DU C.A.U.E 76 :** Conseiller, former, informer et sensibiliser sont les principales missions du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'environnement de Seine-Maritime. Organisme investi d'une mission d'intérêt public, il est né de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977. Le C.A.U.E c'est une équipe de 16 personnes, dont 10 conseillers architectes, urbanistes et paysagistes qui interviennent au quotidien sur toute la Seine-Maritime. Chaque année, il délivre plus de 1500 conseils individuels et gratuits aux habitants, et environ 200 missions de conseils aux communes et EPCI.

C.A.U.E Seine-Maritime - 27 rue François Mitterrand 76140 PETIT-QUEVILLY - 02 35 72 94 50 - [www.caue76.fr](http://www.caue76.fr)